

## GARANTIES CONVENTIONNELLES

TYPE DE GARANTIES	NIVEAU DE GARANTIES	
	TA	TB
<b>DÉCÈS - INVALIDITÉ ABSOLUE ET DÉFINITIVE</b>	en % du salaire de référence <sup>(1)</sup>	
<b>Capital de base</b> En cas de décès toutes causes quelle que soit la situation de famille de l'intéressé (célibataire, marié, veuf, divorcé)	<b>325 %</b>	<b>375 %</b>
<b>Capital en cas d'IAD</b>	<b>425 %</b>	<b>475 %</b>
<b>Garantie double effet</b>	<b>Doublement du capital</b>	<b>Doublement du capital</b>
<b>Majoration pour accident</b>	<b>50 % du PASS</b>	<b>50 % du PASS</b>
<b>RENTE ÉDUCATION</b>	en % du PASS <sup>(2)</sup>	
<b>Montant de la rente éducation par enfant à charge</b>		
• Jusqu'à 11 ans inclus	<b>12 %</b>	<b>12 %</b>
• De 12 à 17 ans inclus	<b>17 %</b>	<b>17 %</b>
• De 18 à 25 ans inclus	<b>22 %</b>	<b>22 %</b>
<b>Allocation complémentaire d'orphelin</b>	<b>50 % de la rente de base</b>	<b>50 % de la rente de base</b>
<b>RENTE VIAGÈRE POUR ENFANT HANDICAPÉ</b>	en % du salaire de référence <sup>(1)</sup>	
<b>Montant de l'indemnisation</b>	<b>22 %</b> convertible en capital	<b>22 %</b> convertible en capital
<b>INDEMNITÉS JOURNALIÈRES</b>	en % du salaire brut de référence <sup>(1)</sup> (- Sécurité sociale brute)	
<b>Franchise discontinuée <sup>(3)</sup></b>	<b>90 jours</b>	<b>90 jours</b>
<b>Montant de l'indemnisation</b>	<b>80 %</b>	<b>80 %</b>
<b>INVALIDITÉ - INCAPACITÉ PERMANENTE PROFESSIONNELLE</b>	en % du salaire brut de référence <sup>(1)</sup> (- Sécurité sociale brute)	
<b>Invalidité</b>		
1 <sup>ère</sup> catégorie sans activité	<b>60 %</b>	<b>60 %</b>
1 <sup>ère</sup> catégorie activité à temps partiel <sup>(4)</sup>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
2 <sup>ème</sup> et 3 <sup>ème</sup> catégorie <sup>(4)</sup>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
<b>Incapacité Permanente Professionnelle</b>		
Taux compris entre 33 % et 66 % <sup>(4)</sup>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Taux supérieur ou égal à 66 % <sup>(4)</sup>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

(1) Salaire de référence : Salaire brut (fixe et variables soumis à cotisations) des 12 mois précédents le fait générateur

(2) PASS : Plafond Annuel de la Sécurité Sociale, soit 39 732€ au 01/01/2018

(3) La Franchise est calculée sur les 12 mois précédents le début d'arrêt de travail, en tenant compte des arrêts reconnus par la Sécurité Sociale (indemnisés ou non) et n'ayant pas fait l'objet d'une indemnisation Mutex

(4) En % du Salaire Brut dans la limite du Salaire Net

### CHORUM CONSEIL : distributeur

SAS d'intermédiation en assurance au capital de 1.539.000€

RCS Nanterre 833 426 851 – répertoire ORIAS 170 073 20

Siege social : 4-8 rue Gambetta - 92240 MALAKOFF

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest, 75436 Paris - ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)) exerce son activité en application des dispositions de l'article L 520-1 II b du Code des assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur demande

**MUTEX** (Assureur) : Société anonyme au capital de 37 302 300€ - RCS Nanterre n° 529 219 040

Siège social : 140 avenue de la république – CS 30007 – 92327 Châtillon cedex - Entreprise régie par le Code des assurances.

Capital social détenu à hauteur de 97% par VYV INVEST dont le siège social est sis 33, avenue du Maine – Tour Montparnasse – BP 25 - 75755 Paris Cedex 15, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 839 314 242

Réclamation : CHORUM CONSEIL - Service Réclamation – 4-8 rue Gambetta – 92240 Malakoff

Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par La Médiation de l'Assurance, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

## GARANTIES OPTIONNELLES

### OPTION A : ENSEMBLE DU PERSONNEL

TYPE DE GARANTIES	NIVEAU DE GARANTIES	
	TA	TB
<b>RACHAT DE FRANCHISE</b>	en % du salaire brut de référence <sup>(1)</sup> (- Sécurité sociale brute)	
Du 60ème au 90ème jour d'arrêt de travail consécutif ou non	<b>80 %</b>	<b>80 %</b>
Du 30ème au 90ème jour d'arrêt de travail consécutif ou non	<b>80 %</b>	<b>80 %</b>

### OPTION B : CADRES

TYPE DE GARANTIES	NIVEAU DE GARANTIES	
	TA	TB
<b>CAPITAL DÉCÈS ADDITIONNEL</b>	en % du salaire annuel brut de référence <sup>(1)</sup>	
Montant de l'indemnisation	-	<b>40 %</b>

### OPTION C : ENSEMBLE DU PERSONNEL

TYPE DE GARANTIES	NIVEAU DE GARANTIES	
	TA	TB
<b>RENTE DE CONJOINT</b>	en % du salaire annuel brut de référence <sup>(1)</sup>	
Rente temporaire	<b>0,20 % x (âge assuré au jour du décès - 25)</b>	
Rente viagère	<b>0,20 % x (65 - âge assuré au jour du décès)</b>	

### OPTION D : ENSEMBLE DU PERSONNEL

TYPE DE GARANTIES	NIVEAU DE GARANTIES	
	TA	TB
<b>ALLOCATION OBSÈQUES</b>	en % du PMSS <sup>(2)</sup>	
Montant de l'allocation	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

### OPTION E : CADRES

TYPE DE GARANTIES	NIVEAU DE GARANTIES	
	TC	
<b>EXTENSION TRANCHE C</b>	en % du salaire annuel brut de référence <sup>(1)</sup>	
Montant de l'indemnisation	<b>Garanties conventionnelles de la TB</b>	

(1) Salaire de référence : Salaire brut (fixe et variables soumis à cotisations) des 12 mois précédents le fait générateur

(2) PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale, soit 3311€ au 01/01/2018

#### CHORUM CONSEIL : distributeur

SAS d'intermédiation en assurance au capital de 1.539.000€

RCS Nanterre 833 426 851 – répertoire ORIAS 170 073 20

Siege social : 4-8 rue Gambetta - 92240 MALAKOFF

Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR - 4 Place de Budapest, 75436 Paris - ([www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr)) exerce son activité en application des dispositions de l'article L 520-1 II b du Code des assurances, la liste des assureurs partenaires est disponible sur demande

**MUTEX** (Assureur) : Société anonyme au capital de 37 302 300€ - RCS Nanterre n° 529 219 040

Siege social : 140 avenue de la république – CS 30007 – 92327 Châtillon cedex - Entreprise régie par le Code des assurances.

Capital social détenu à hauteur de 97% par VYV INVEST dont le siège social est sis 33, avenue du Maine – Tour Montparnasse – BP 25 - 75755 Paris Cedex 15, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro SIREN 839 314 242

Réclamation : CHORUM CONSEIL - Service Réclamation – 4-8 rue Gambetta – 92240 Malakoff

Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par La Médiation de l'Assurance, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09